

Grands-parrains : le maillon fort

Tout le monde n'a pas la chance d'avoir connu ses grands-parents. Et même lorsqu'ils sont encore de ce monde, l'évolution de nos sociétés tend à multiplier les barrières entre les générations : les familles se déplacent de leur région d'origine pour travailler, les deux parents exercent une activité professionnelle et ne trouvent pas toujours le temps de cultiver les liens, le modèle monoparental se généralise, créant parfois des ruptures irréversibles... Bref, il faut bien souvent attendre les fêtes de fin d'année pour espérer réunir les générations. Les grands-parents jouent pourtant un rôle essentiel dans l'éducation et l'éveil des enfants. Ils ne sont pas seulement des baby-sitters. C'est pour recréer ce lien intergénérationnel que Michelle Joyaux a décidé, en 1998, de créer l'association Grands-parrains (et petits-filleuls). La notion de parrainage signifiant bien que ces "grands-parents bis" ne se substituent en aucun cas aux grands-parents naturels lorsqu'ils existent. L'association Grands-parrains se propose donc de mettre en relation des familles dont les enfants n'ont pas (ou ne voient pas) leurs grands-parents avec des grands-parents que l'on pourrait qualifier de cœur. Pour autant, avoir du cœur ne suffit pas pour devenir grands-parrains. D'abord, l'association refuse les hommes seuls, par principe de précaution pour les enfants. Les femmes seules, en revanche, sont volontiers

acceptées. Ce n'est pas tout. L'association est signataire de la charte nationale du parrainage. A ce titre, les grands-parrains - qui sont totalement bénévoles - doivent se soumettre à un questionnaire détaillé, présenter un extrait de casier judiciaire et un certificat médical d'aptitude à la garde d'enfants, ainsi qu'une assurance responsabilité civile chef de famille. De quoi dissuader les moins motivés. Naturellement, de part et d'autre, il n'y a aucune obligation. Les grands-parrains ne sont, par exemple, nullement obligés d'assurer une ou plusieurs gardes de leur petit-filleul. Et chacun peut mettre un terme à l'échange dès qu'il le souhaite. C'est de cette façon que se construisent les relations durables.

LES FEMMES SEULES CHERCHENT DU SOUTIEN

Le concept de Grands-parrains répond aux besoins de nombreuses familles. Ainsi, depuis 1998, ce sont pas moins de 370 parrainages qui ont vu le jour grâce à l'association qui œuvre dans toute la France. Et pour la seule année 2006, 170 parrainages sont en cours. La moitié des familles qui font appel aux services de Grands-parrains sont des mères vivant seules avec leur(s) enfant(s). Pour elles, le soutien des grands-parrains peut prendre une troisième dimension. Elles, plus encore que d'autres mères de famille, ont besoin d'un soutien moral et de

conseils pour avancer dans la vie. Pour autant, il s'agit là d'un plus qui ne saurait être en aucun cas la finalité de l'association. Les enfants restent au cœur du dispositif.

Chaque année, ce sont près de 300 demandes de familles à la recherche de grands-parents de cœur qui ne sont pas satisfaites. L'appel est lancé ! L'échange entre les grands-parrains et le ou les petits-filleuls peut prendre diverses formes. Chaque relation étant par nature unique. Sorties au parc, jeux de société, aide aux devoirs, lecture, cuisine, ou encore musique peuvent servir de base pour construire une relation saine et durable. Mais l'association s'ouvre aujourd'hui à de nouvelles formes d'échanges, par exemple de courriers, ou par le biais d'Internet via une webcam.

A partir d'un certain âge, en général au début de l'adolescence, les petits-filleuls prennent leur envol. Les contacts se font souvent plus rares. Mais un jour, peut-être, les rôles s'inverseront et ce sera aux jeunes de donner un peu de leur temps pour s'occuper de leurs grands-parents de cœur.

Olivier Fermé

• Association Grands-parrains et petits-filleuls, 15, rue des Epinettes, 94240, L'haÿ-les-Roses. Tél. : 01.45.46.60.66. Internet : www.grandsparrains.fr E-Mail : grandsparrains@chez.com

Le parrainage dans l'Essonne

Créé en 2004, le comité de parrainage en Essonne regroupe toutes les associations spécialisées du département. Il joue aussi bien un rôle d'information et de mise en réseau que celui de centraliser les recherches de nouveaux parrains. Voici la liste des associations adhérentes :

• "Un enfant une famille" : parrainage d'enfants en difficulté qui font l'objet d'une mesure de placement.

Plus d'infos au 01.46.42.12.18.

Internet : www.unenfantunefamille.free.fr
Mail : unenfantunefamille@free.fr

• "Thalie" : association de soutien des mères isolées et de parrainage de leurs enfants, ou de la mère aussi. Tél. : 01.49.73.06.88.

Mail : parrainage@thalie.asso.fr

• "Enfance et familles d'adoption" : fédération d'associations qui sert d'intermédiaire pour adopter. Tél. : 01.40.05.57.70.

Internet : www.adoptioenefa.org

• Mais aussi l'union départementale des associations familiales (Unaf 91), et "Grands-parrains et petits-filleuls".

• Comité de parrainage en Essonne, Udaf, BP 107, 91004 Evry Cedex.

Tél. : 01.60.91.30.77.

Mail : comiteparrainage91@udaf91.asso.fr